

L'hon. M. KING: Répondant, l'autre jour, à une question de mon honorable ami M. McQuarrie, je crois que j'ai tombé dans un piège lorsque j'ai dit qu'il sera permis à tout ancien combattant de présenter ses griefs au Comité. Il est évident que la chose serait impossible, mais, à mon sens, lorsqu'il s'agit de quelque chose qui intéresse un groupe, le Comité devrait en prendre connaissance. Je voudrais retirer ce que j'ai dit à ce sujet, afin que le Comité ne risque pas de se voir chargé d'innombrables causes individuelles.

M. SPEAKMAN: Je ne crois pas que le Comité désire faire fonction de cour d'appel.

Le PRÉSIDENT: Il est très important, à mon avis, que le Comité annonce publiquement qu'il ne se propose pas de faire fonction de cour d'appel. J'ignore combien de témoins le Comité entendra, mais, à tout événement, ils seront nombreux. Nous devrions affirmer clairement, par la voie des journaux, que le Comité n'est pas un tribunal d'appel qui entend les causes individuelles. Le parlement ne nous a pas autorisés à faire fonction de cour d'appel et ce n'était pas son intention de nous constituer comme telle. Nos instructions sont de faire un rapport en vue de modifier la loi afin de rendre justice aux anciens combattants en général, et non pas de nous occuper des griefs d'individus. Si cela représente les vues du Comité, nous devrions le déclarer.

Sir EUGÈNE FISET: Il est entendu que le Comité ne fera rien jusqu'à ce que nous ayons décidé de tenir une réunion du comité mixte du Sénat et de la Chambre, et aussi que vous, monsieur le président, allez prendre les mesures nécessaires à cette fin.

L'hon. M. MANION: Je crois que le Sénat se réunit le 25. Pourquoi pas, simplement par politesse à l'égard de la Chambre haute, nous réunir jeudi au lieu de mardi?

Le PRÉSIDENT: Très bien. Nous lui dirons que nous allons nous réunir jeudi.

L'hon. M. MANION: Cela permettra au Sénat de se préparer. Faites-lui savoir que nous avons remis notre réunion dans ce but.

Le PRÉSIDENT: Il nous faudra faire rapport au parlement et lui demander, par voie d'adresse au Sénat—je crois que c'est la procédure à suivre—de se joindre à nous dans nos délibérations.

Sir EUGÈNE FISET: Le greffier de la Chambre pourra communiquer avec le Sénat, et le ministre ou le premier ministre prendra les mesures nécessaires.

Le Comité s'ajourne au jeudi 27 mars à onze heures du matin.

JEUDI, 27 mars 1930.

### SÉANCE DU MATIN

Le Comité spécial des pensions et problèmes des anciens combattants se réunit à onze heures du matin, sous la présidence effective de M. Power.

*Membres présents:* MM. Adshead, Arthurs, Black (Yukon), Clark, Fiset (sir Eugène), Gershaw, Ilsley, McGibbon, McIntosh, MacLaren, McPherson, McLean (Melfort), Manion, Power, Ross (Kingston), Sanderson, Speakman et Thorson—18.

*Séateurs présents:* MM. Black, Gillis, Graham, Griesbach, Lewis, Macdonell, MacArthur et White (Pembroke).

*Témoins présents:* Le général sir Arthur Currie, le lieutenant-colonel L.-R. La Flèche et plusieurs représentants du Conseil exécutif fédéral de la Légion canadienne de la *British Empire Service League*, des Vétérans de l'armée et de